

DGAS

SOLIDARITÉ *infos*



Bulletin d'information de la section syndicale CGT-DGAS du CD13

N° 14 - 03 /2024

Travail social et médico-social : des professionnels particulièrement mis à l'épreuve !

En octobre dernier la CGT avec la FSU alertaient Madame la Présidente sur des conditions d'exercice dégradées du fait :

- des dérives du positionnement de la CAF et ses conséquences sur les allocataires et les professionnels de notre institution
- des dysfonctionnements et d'absence d'uniformisation des pratiques
- de l'inefficacité du service FSL de la Métropole dans les délais de traitement
- de la baisse drastique des montants DZ sollicités et catastrophiques
- d'un hébergement d'urgence des familles ou personnes isolées saturé, inopérant et qui ne remplit plus ses objectifs en matière de logement
- d'une "embolisation" totale du processus d'accueil des enfants confiés au Département,
- d'une précarisation des professionnels embauchés...
- Et toujours plus de charge de travail à laquelle il faut

faire face sans l'appui de nos partenaires historiques.

Aujourd'hui les professionnels ne désarment pas pour autant et exigent d'être entendus... s'ils peuvent entendre la question budgétaire, ils sont également informés des choix de notre collectivité qui a pu débloquer ces derniers mois des millions d'euros pour d'autres causes alors que les augmentations consenties à celles des plus vulnérables ou des enfants restent bien en-deçà des besoins constatés.

Un Plan départemental d'action d'urgence doit donc être mis en place autour de l'hébergement et l'aide sociale envers les plus démunis et faire de la protection de l'enfance une priorité...

La CGT réfléchit aujourd'hui à une action d'envergure pour faire pression sur un gouvernement sourd aux épreuves vécues par les plus démunis, aux maltraitances institutionnelles infligées aux enfants et à la colère des professionnels confrontés à la violence d'abandon des politiques publiques.

fonction publique

08 MARS

19 MARS

L'action pour gagner

SOLIDARITÉ *infos*

Bulletin d'information de la section syndicale CGT-Solidarité du CD-13

Contactez-nous au 04.13.31.19.74 ou au 07.71.02.89.55

Insertion, des professionnels en quête de reconnaissance tentent d'imposer une approche solidaire de l'accompagnement des allocataires du RSA... !

Depuis le 1^{er} janvier, France-Travail remplace Pôle Emploi en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi. La loi qui entérine la création de ce dispositif entraîne une transformation radicale du concept de minima sociaux, notamment avec la conditionnalité de l'attribution du RSA et l'obligation d'un contrat de travail de quinze à vingt heures. Incompréhensible pour les bénéficiaires, cette réforme provoque la colère et l'indignation des associations et des syndicats. Elle s'inscrit dans un parcours déjà largement semé d'embûches en y adjoignant une logique punitive.

Aujourd'hui les allocataires témoignent du « *parcours de combattant à tous les étages dans le dispositif d'accès au RSA (...) une situation de précarité extrême (...) l'impression d'être abandonné, fliqué et/ou infantilisé en permanence* », etc.

Définitivement adoptée le 14 novembre dernier, par 190 voix contre 147, après une première lecture à l'Assemblée nationale un mois plus tôt par une majorité macroniste et de droite plutôt fébrile (310 voix contre 251 voix), la loi pour le plein-emploi vise un taux de chômage à 5 % d'ici 2027, la transformation de Pôle Emploi en une nouvelle entité, France Travail, la généralisation de l'inscription à France Travail de toutes les personnes à la recherche d'un emploi, dans laquelle le gouvernement inclut les bénéficiaires du RSA, tenus à un contrat d'engagement les obligeant à effectuer de quinze à vingt heures de travail hebdomadaire, pour pouvoir prétendre à leurs minima sociaux.

Bien plus grave, les quinze à vingt heures de travail obligatoire et non salariés posent la question du "travail déguisé" fait remarquer Claire Hédon, défenseuse des droits, qui compte redoubler de vigilance pour pouvoir réaliser un bilan des futures réclamations sur les entreprises profitant d'une manne gratuite.

Dans notre département, les professionnels attendent la fin de l'expérimentation qui au regard du calendrier du gouvernement devrait se voir devancée par la mise en place concrète de la loi RSA. Mais la charge de travail et la menace de voir supprimer l'allocation de solidarité spécifique (ASS) qui prolonge l'indemnisation du chômage tout en cotisant jusqu'à la retraite pour les privés d'emploi les plus âgés, dans le but de "réinterroger notre modèle" du travail,



inquiètent les personnels déjà débordés qui essaient au quotidien de donner un sens à l'accompagnement socio-professionnel qu'il défendent avec engagement.

POUR INFO

Ce sont environ 300 000 personnes par an – si l'ASS disparaît – qui basculeront au RSA (Revenu de solidarité active). Or, il existe une différence essentielle entre ASS et RSA, passée sous silence par le gouvernement. L'ASS n'est pas rattachée au foyer, "autrement dit, vous en bénéficiez quel que soit le revenu de votre conjoint ou conjointe, contrairement au RSA, qui dépend des revenus du ménage". Cela signifie que des gens en couple qui touchaient l'ASS pourront se retrouver sans rien, en fonction des revenus de leur conjoint. Des foyers modestes risquent de s'enfoncer dans le surendettement.

L'expérimentation si elle se poursuit sur le territoire du pôle 1^{er}/5^{ème}/6^{ème}/7^{ème} arrondissements et qu'elle s'avère d'après les agents positive du point de vue des renforts en personnel dédié à chaque situation socio-professionnelle des allocataires conservés, elle ne dupe personne sur les finalités du processus. Le 1^{er} ministre ayant d'ores et déjà annoncé la généralisation des 15 heures d'activité obligatoire.

Les personnels eux se battent pour le maintien d'une approche globale tenant compte de la santé et de la situation sociale des bénéficiaires. Mais ils revendiquent aussi une reconnaissance de leur expertise, de leur travail face à un public extrêmement précaire et défendent l'octroi de la prime de précarité ainsi qu'un ajustement des montants socles IFSE qui a pu être revu à la hausse en novembre dernier sans pour autant atteindre celui concédé dans le cadre de la compensation Ségur.

Un courrier a de nouveau été adressé à madame la DRH afin de faire un point notamment sur la NBI et les précarités.

IFSE montants socles de la filière médico-sociale

C'est nombreux et représentatifs de toutes les professions de ces deux filières que les professionnels se sont mobilisés autour de la rencontre du 23 février. Troisième AG sur ce thème elle laissera place à celle du 12 mars qui devra acter des décisions en fonction des réponses reçues ou non par notre collectivité et attendues par le personnel.

Nous avons pu dresser les différents axes de revendications concernant la juste évolution des montants socles jusqu'alors alloués afin d'obtenir une revalorisation à la hauteur des fonctions, des sujétions et de l'expertise de ces cadres d'emplois et métiers.

Les ASE doivent évidemment faire l'objet d'un rattrapage de leur montant socle qui tallone à 510 euros en MDS et 480 en DRH. D'autres situations ont éga-

lement attiré notre attention au regard, soit de leur montant socle, aujourd'hui trop faible par rapport aux responsabilités endossées comme les sages-femmes, les conseillères conjugales catégorie C, les infirmières catégorie B, les psychologues. On doit aussi repositionner dans la classification nos collègues CSE qui exercent leurs missions en direction de l'UAGAF, de la CRIP... Les médecins quant à eux doivent pouvoir faire l'objet d'une étude particulière au regard du faible montant alloué à ces derniers, montant bien en deçà de leurs responsabilités.

Un calendrier de négociations doit être acté dans les meilleurs délais avec la CGT, la FSU et le personnel. Ce calendrier devra porter également à notre connaissance les délais retenus par la collectivité en terme de programmation budgétaire.

L'AG générale du 12 mars permettra de faire un point précis des réponses apportées et des mobilisations à venir !

Site d'Arenc : les agents de PHPBA et de la MDPH sceptiques quant aux orientations prises par la collectivité

Malgré nos différentes interventions les personnels comme notre syndicat restent plus que jamais dans le flou quant aux intentions d'une collectivité qui s'apprête donc à revoir tout le système de climatisation afin de prévenir les problèmes de l'été dernier qui avaient conduit à une gestion des présences et du télétravail conditionnée aux températures.

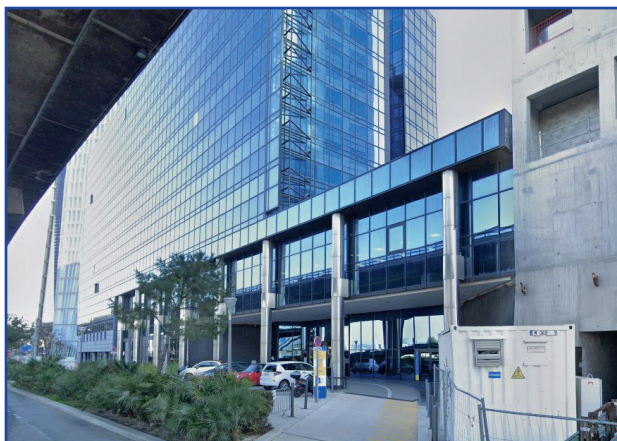
Une installation lourde et coûteuse viendrait se mettre en place dès le mois d'avril 2024 dans tous les bureaux des directions PHPBA et MDSPH induisant le remplacement des vitres basses par des plaques de fer permettant le passage extérieur des conduits des climats.

Ce chantier coûteux dont seuls les agents ont à ce jour entendu parler – la CGT a demandé la tenue d'une délégation Formation 3SCT – laisse les agents toujours en attente d'annonces plus concrètes sur une relocalisation pourtant annoncée par voie de presse par un de nos Conseillers départementaux. Les membres de la Formation 3SCT de la CGT restent plus que vigilants sur les conditions de travail des agents exerçant à ARENC.

Un calendrier d'Assemblées Générales spécifiques aux professionnels de la DPMISP a rassemblé nombreux les professionnels désireux d'échanger sur des

problématiques qui aujourd'hui impactent leurs pratiques : équipes sous dimensionnées par endroit, missions confiées aux différents professionnels,, notamment en matière de protection de l'enfance, recherche incessante de personnels, notamment de médecins, renforcement nécessaire de la DPMISP... de multiples interrogations qui ont conduit à la demande d'un rendez-vous intersyndical CGT / FSU auprès de Mesdames les Directrices des Ressources Humaines et de la DPMISP.

Une prochaine Assemblée Générale sera programmée à la suite du rendez-vous. Nous ne manquons pas de vous tenir informés.



Protection de l'Enfance

- ▶ Le manque de places d'accueil pour les enfants confiés de tous âges (places d'urgence et places pérennes).
- ▶ La baisse du nombre d'ASFAM dans le département alors que ce type d'accueil est le plus pertinent,
- ▶ La note d'AED qui contraint les ASE à travailler seul et non en binôme. Par ailleurs, consécutivement au rapport IGAS, le développement de mesures d'AED par l'embauche de contrat dit "Taquet" et de manière concomitante la position du Parquet qui invalide régulièrement des demandes d'AEMO au profit d'AED alors que l'évaluation des ASE en fin d'IP propose une AEMO.
- ▶ La mise en place du marché des VM externalisées qui ne comprend pas les accompagnements
- ▶ La suppression du poste de psychologue au sein du SARO.
- ▶ Les démarches de recherche de places épuisantes et inefficaces (on cherche ce qui n'existe pas).
- ▶ Les PAD ordonnés par les magistrats et non exécutés faute de place...

Autant de sujets que nous avons essayé d'aborder dans le cadre de la rencontre spécifique du 12 février dernier Avec Madame la Chargée de mission enfance sans que cela n'ait pu permettre de recevoir de véritable réponse.

Résultat, un Comité social territorial se tiendra le 28 mars prochain précédé d'une réunion le 14 mars présentant les axes d'amélioration... des axes centrés sur la création de la cellule de gestion des places et le renforcement du pôle inspecteur, contrôle et tarification...

En amont nous avons eu l'information de la création à l'automne 2024 au plus tard d'une pouponnière de 30 places à Fontenieu (Marseille 13014 - ancien Foyer départemental de l'enfance).

Les professionnels eux, poursuivent comme ils le peuvent leurs missions... des propositions d'actions seront évoquées lors de l'Assemblée Générale du 12 mars après midi.

Hébergement des enfants confiés, interdits en hôtel, permis simultanément en centres de vacances... Cherchez l'erreur !

Interdit par décret du 1^{er} février 2024, l'hébergement en hôtel est formellement pros crit sans dérogation... Mais les mineurs d'au moins 16 ans et les jeunes majeurs de moins de 21 ans relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) pourront être mis à l'abri dans une structure d'hébergement dite "jeunesse et sport" pour une durée limitée, indique un décret au Journal Officiel du dimanche 17 février.

Cet hébergement sera possible dans une structure telle qu'"un centre de vacances ou relevant du régime de la déclaration, mais uniquement dans une situation d'urgence, et jamais plus de deux mois", a détaillé dans un communiqué le ministère chargé de l'enfance, de la jeunesse et des familles. L'accueil exigera "une surveillance de nuit comme de jour au sein de la structure", avec un "professionnel formé".

Une nouvelle manne financière pour le commerce de l'hébergement, un nouveau coup porté aux jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Le SMAPE confronté à de nouvelles responsabilités dans le cadre du suivi des crèches

A fin de lever les freins à l'emploi des parents de jeunes enfants, liés à la nécessité de trouver un mode de garde, la loi du 18 décembre 2023 "pour le plein emploi" contient un volet relatif à la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant. En effet, une nouvelle réglementation de contrôle des crèches est mise en place suite à des dérives observées dans certaines crèches privées.

Il s'agit de "restructurer intégralement le système de la petite enfance, tant au niveau de la formation des professionnels que de l'accueil des enfants".

Tout en défendant le fait que l'enfant n'est pas un client, les gouvernements successifs se sont inscrits dans une déréglementation au mépris des taux d'encadrement, des niveaux d'étude et de la sécurité des enfants qui a donné lieu à une multiplication des créations de crèches avec des personnels sous-qualifiés. Et la loi plein d'emploi revient sur le nécessaire contrôle des établissements confiant aux PMI cette lourde responsabilité.

Les Départements sont donc mobilisés et en particulier la PMI et son service des modes de garde (SMAPE) qui aura demain des responsabilités renforcées. En effet, jusqu'à lors, le SMAPE avait pour prérogatives celles de l'agrément et donc l'ouverture de crèches ; elle aura demain celles de les fermer en cas d'inadéquations avec les besoins premiers de l'enfant et de poursuivre son contrôle de façon renforcé ou pluridisciplinaire.

Le décret en attente devrait préciser les contours de cette orientation mais d'ores et déjà il inscrit le travail d'agrément, de contrôle, de suivi des crèches et micro crèche, ces dernières clairement positionnées sur le lucratif dans un contexte de libéralisation du marché de l'accueil du jeune enfant.

Les professionnels du SMAPE qui doivent déjà s'occuper de près de 700 crèches sur Marseille et le Département seront demain impactés par la loi plein emploi. Nous serons avec eux attentifs aux conditions de prise en compte de ces nouvelles orientations.

Le Haut Conseil du Travail Social (HCTS). Un Livre Blanc porteur de propositions, un gouvernement peu soucieux des préconisations...

Passant des constats aux propositions, le Livre Blanc promeut une revalorisation significative des métiers avec des actes de reconnaissance et des mesures qui redonnent du sens et un projet au travail social en faveur des personnes accompagnées.

Le premier chapitre traite des conditions de travail et de l'attractivité des organisations. Le deuxième chapitre concerne les pratiques et les approches professionnelles nécessaires face aux défis sociaux d'aujourd'hui. Le troisième chapitre aborde les enjeux de la formation initiale et continue. Le quatrième chapitre anticipe les conditions d'attractivité des métiers dans les grandes transitions écologique, démographique et numérique. L'ensemble de ces éléments sont regroupés dans 14 grandes recommandations, certaines se subdivisant en sous-recommandations plus opérationnelles.

Si toutes ces préconisations demandent à être détaillées voire doivent faire l'objet de toute notre vigilance, elles ont néanmoins le mérite de poser des axes de travail pour endiguer la désertion et le malaise évident des professionnels de travail social.

Depuis plusieurs décennies les gouvernements successifs se sont attelés, comme pour l'hôpital, à démunir les services sociaux de leurs moyens, à reformer la formation des travailleurs sociaux pour concentrer les apports techniques autour d'acquisition, de compétences spécifiques au détriment d'un apprentissage centré sur l'accompagnement, de mettre fin à la complémentarité des services avec la disparition de nombreux services sociaux auparavant existants, tout cela dans le but de repositionner idéologiquement le soutien à apporter aux plus vulnérables, trop coûteux d'après nos politiques qui considèrent les populations responsables de leur propres difficultés.

Ce Livre Blanc précise les dysfonctionnements, la sinistralité record qui empêchent les travailleurs sociaux d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Il réinterroge les ratios d'encadrements et souligne la nécessité de revaloriser les métiers, de former les personnels, d'augmenter les salaires, de redonner du sens au travail, d'améliorer les conditions de travail, de retrouver une cohérence aux missions du travail social, d'inverser la priorité donnée à la logique administrative et budgétaire au détriment des usagers, d'octroyer des dotations suffisantes pour tous

Un livre blanc porteur de propositions, un gouvernement peu soucieux des préconisations... Pour en finir avec la crise du travail social, redonner du sens au travail et augmenter les salaires. Le Livre blanc issu des travaux de groupes nationaux du Haut conseil en travail social et de sa commission éthique et déontologie part du constat que le travail social n'a jamais connu une crise d'attractivité aussi intense dans son histoire, difficultés sérieuses de recrutement, turn-over, désaffection des jeunes générations pour les formations. Cette dégradation est une alerte sur la situation d'état d'urgence qui touche le secteur. Elle engendre également une baisse de la qualité des accompagnements et du service rendu à la population.

les établissements afin de répondre aux besoins de la population. Il interpelle également la société entière dans la conception même du travail social, qui doit avant tout respecter les personnes concernées dans leur singularité et leur dignité, ainsi que les professionnel.le.s qui les accompagnent. Pour ce faire, il doit impérativement être pourvu de moyens humains à la hauteur des enjeux et non soumis au diktat de la finance.

La CGT rappelle que l'attente des professionnel.le.s du secteur est grande. Il s'agit d'enjeux qui dépassent le travail social interrogeant le Vivre Ensemble et la Solidarité en direction des plus pauvres et des plus vulnérables. Le travail social ne peut plus être considéré comme une dépense mais comme un investissement essentiel d'une République soucieuse du bien commun et de ses citoyen.ne.s, dans la droite ligne de nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Les 14 recommandations du HCTS

1. – Valoriser les salaires
2. – Engager une concertation sur le sujet des ratios d'encadrement
3. – Réinterroger les modes de financement des structures sociales et médico-sociales
4. – Affirmer les fondamentaux du travail social adaptés aux défis d'aujourd'hui
5. – Faire évoluer la gouvernance des métiers et des compétences
6. – Recruter durablement
7. – Faire évoluer les organisations de travail par un encadrement différent
8. – Soutenir les parcours professionnels
9. – Consolider les parcours des étudiants et des stagiaires
10. – Distinguer l'accès aux droits et l'accompagnement social
11. – Engager une stratégie globale de communication autour des métiers
12. – Tirer toutes les potentialités de la transition numérique
13. – Investir la transition écologique
14. – Renforcer la place du travail social dans le débat public



■ ASSISTANTS FAMILIAUX

Nos collègues ASFAMS attendent toujours de se voir reconnues comme des membres à part entière des équipes enfance. Le dernier Comité de concertation du 6 février dernier a néanmoins donné lieu à la concrétisation d'une demande de rendez-vous avec Madame la Déléguée à l'enfance. Celui-ci aura lieu le 6 mars prochain. Il portera sur le cahier revendicatif de la section ASFAMS-CGT à savoir, la compensation Ségur, l'allocation d'entretien, un échange sur la réelle rémunération des Asfams.

La CGT a obtenu de la collectivité l'accès à la médaille du travail et à ses dispositions financières en fonction de son ancienneté, un pas vers une nouvelle reconnaissance ?

■ 10 MAI : L'ASCENSION

Interrogée depuis plusieurs semaines sur la question, la collectivité continue d'hésiter semble-t-il sur la question du week-end de l'Ascension et en particulier du vendredi 10 mai 2024. À l'heure où nous écrivons ce journal celle-ci n'est toujours pas en mesure de formuler une position. Elle oscille toujours entre un maintien de l'ouverture prévue le 10 mai et la mise en place d'une fermeture exceptionnelle sur la base d'un jour de congé, RTT ou crédits d'heures posés par les agents.

De fait, dans les deux cas, ceux qui voudront bénéficier de ce jour particulier devront poser un temps de repos. Certains agents ayant de petits enfants sans possibilité de garde s'apprêtent déjà à poser un jour "garde d'enfant", l'éducation nationale fournissant un justificatif.

Nous savons que les collègues seront fermés et que les ATC et ATI bénéficieront des "dispositions Éducation nationale" et que tous les partenaires de l'accueil social font le pont. Décision en attente !

■ MAISONS DU BEL-ÂGE

Au nombre de 46 – 20 à Marseille et 26 dans le département –, les agents exerçant leurs missions au sein des MBA, sont de véritables relais pour les personnes à partir de 60 ans en recherche d'un soutien quant à certaines démarches administratives, d'un lieu pour casser le quotidien parfois monotone, participer à des activités de groupe...

Dans certains quartiers marseillais ou dans de nombreux villages, elles ont la lourde charge d'accueillir les usagers, une activité chronophage qui différencie les MBA-postes des autres structures.

La problématique des effectifs s'invite souvent aux échanges que nous pouvons avoir avec les agents qui doivent à de nombreuses reprises remplacer au pied levé leurs collègues souffrants ou absents pour congés. Il est de plus en plus fréquent que des MBA doivent ouvrir leurs portes à un seul agent pour assurer la continuité du service public et cela au mépris de toutes les règles élémentaires de sécurité, pour les personnels et les usagers.

La CGT le dénonce et demande à la Collectivité d'y remédier dans les plus brefs délais.

Parallèlement à cela, nous attendons la programmation d'un nouveau Comité ARTT qui permettra enfin d'entériner les dispositions portées à l'ordre du jour de celui du 31 octobre 2023 qui a été annulé. Il nous aurait permis d'aborder également la question du décalage de l'ouverture au lundi en cas de jours fériés le samedi.

Une Assemblée Générale dédiée à tous les personnels des MBA est prévue fin mars 2024.



SUR LES SECRÉTARIATS DE DIRECTIONS

La DGAS compte 5 directions en dehors de la DIMEF et des services rattachés comme les CMPP, la Maison des adolescents, la Maison des aidants...

La CGT tenait à saluer par ce petit article le travail précieux de tous les agents exerçant leurs missions dans les Directions moins visibles que leurs collègues des services déconcentrés mais sans lesquels nous ne pourrions pas travailler. Ils nous sont donc précieux, car ils complètent l'action menée sur le terrain et formalisent dans l'ombre les plans d'aide pour le public le plus vulnérable. Ces agents qui œuvrent auprès de leur Directeur ou dans des services de chaque Direction ont des prérogatives moins visibles et donc peinent à être reconnus. Ils font partie pourtant de la communauté de missions de la Solidarité.

Nous souhaitons par cet article saluer leur investissement quotidien.

■ PRÉVENTION SOCIALE

Des moyens en berne, des partenaires inexistant, une baisse des dotations d'État, un isolement croissant des personnels de terrain !...

Toujours plus seuls sur le terrain à exercer leurs mission auprès des populations les plus précaires, les professionnels dénoncent l'attitude insupportable de la CAF et ses conséquences en matière de suspension de droits. Il dénonce également une situation inextricable sur le plan du FSL et du 115.

La pauvreté dans les Bouches-du-Rhône en quelques chiffres :

pauvreté évaluée en 2021 à 18,7%, avec Marseille, Arles et Tarascon particulièrement touchés. 18 personnes sur

100 vivent sur le sous le seuil de pauvreté, 467 970 allocataires ou ayants-droit à la CAF qui couvre donc la moitié de la population du département, près de 110 000 familles monoparentales.

Un taux de chômage élevé, Les dernières statistiques connues faisaient état d'un taux de chômage de 23,01% à la fin octobre 2023 à Marseille, 8,6% pour le département qui, malgré un baisse de 0,1% reste en dessus de la moyenne nationale qui est de 7,2%.

Or, malgré cet état des lieux succinct repris plus en détail dans le rapport IGAS, notre service social isolé ne parvient plus à apporter l'aide escomptée aux populations.

La CGT et les agents demandent en urgence le déblocage d'un plan départemental d'aide en faveur des plus démunis.

■ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'aide du service social du personnel questionnée par le syndicat CGT qui saisit le Défenseur des droits.

De nombreux agents demandeurs d'une aide financière au Département via le service social ont été confrontés à la demande de fourniture des 3 derniers relevés bancaires.

Après plusieurs interpellations de la collectivité restée sans réponse d'ailleurs, notre syndicat a décidé de saisir le Défenseur des droits. Nous considérons en effet que la règle du secret bancaire ne peut être outrepassée par notre collectivité.

Il n'est pas possible de demander communication de relevés de comptes bancaires pour justifier des revenus et une demande d'aides facultatives. Seuls les organismes délivrant des prestations légales peuvent les solliciter comme c'est le cas d'ailleurs pour la CAF ou la CPCAM, ce qui est exclu pour une aide facultative.

La CGT qui n'arrive pas à faire entendre cette règle de droit a donc saisi le Défenseur des droit.

■ PÔLES D'INSERTION PLATEFORME RSA

Depuis fin août 2023, les agents des Pôles d'insertion et de la plateforme "Info RSA13" poursuivent leurs échanges à raison d'une rencontre mensuelle.

Différents sujets sont abordés au cours de ces Assemblées Générales permettant d'échanger tant sur la question salariale que sur l'inquiétude que génère le futur basculement des allocataires de l'ASS sur le dispositif RSA, les cadences des convocation, la qualité de l'accompagnement que les agents des pôles souhaitent préserver, et enfin la question des délais de réception du public allocataires du RSA dans le cadre de l'accompagnement dit "renové" qui passe de 30 à 15 jours. Les agents de la plateforme sont toujours mobilisés pour que la pénibilité de leur travail soit reconnue.

Un travail spécifique est en cours sur les questions salariales, l'IFSE et son évolution, l'harmonisation des montants NBI, l'attribution de la prime de précarité sur les pôles en bénéficiant, mais aussi un accès à la précarité zéro soit 30 € pour les agents des pôles extérieurs à Marseille.

Un rendez-vous sollicité, des actions prévues... des tracts spécifiques à l'insertion seront transmis !





Les organisations syndicales de la fonction publique appellent à la grève le 19 mars pour les salaires

Les organisations syndicales de la fonction publique CFDT, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA, réunies le mercredi 24 janvier, constatent et condamnent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue.

Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans un contexte d'effondrement du niveau des rémunérations des agent-es publics.

Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le Président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, qu'il qualifie "d'historique", pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le "mérite".

Alors même que la fonction publique n'est mentionnée dans aucun portefeuille ministériel, les organisations syndicales dénoncent une manœuvre visant à esquiver l'urgence de la revalorisation et risquant de créer des divisions parmi les agent-es et de nouvelles inégalités, notamment entre les femmes et hommes. Les agent-es ne sont pas dans l'attente de "mérite" mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.

Pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique et refuser de subir une année blanche en termes de traitement, les organisations syndicales décident d'une journée de mobilisation le mardi 19 mars prochain et appellent les personnels à se mobiliser par tous moyens, y compris la grève.

Dans l'unité la plus large possible, la CGT appelle les agents, fonctionnaires comme non-titulaires des trois versants de la Fonction publique à se mettre en grève massivement les 8 et 19 mars 2024 et à manifester nombreuses et nombreux.

**Mardi 19 mars 2024, toutes et tous en grève
manifestation à Marseille à 10H30 aux Réformés**

Sommaire

- Travail social et médico-social : des professions mises à l'épreuve
Page 1
- Insertion, des personnels en quête de reconnaissance
Page 2
 - IFSE : montants socles de la filière médico-sociale
- Site d'Arenc : les agents de PHPBA et de la MDPH sceptiques
Page 3
- Le SMAPE confronté à de nouvelles responsabilités
Page 4
 - Le HCTS : un Livre Blanc porteur de propositions
Page 5
 - Assistants familiaux
 - 10 mai : l'Ascension
 - Maisons du Bel-âge
Page 6
 - Prévention sociale
 - DRH
 - Pôles d'insertion
 - Plateforme RSA
Page 7
 - Appel à la grève le 19 mars
Page 8

Sites d'Arenc et Pixelia Les permanences CGT c'est le jeudi !

La CGT assure de sa présence sur Pixelia et Arenc des permanences afin d'échanger, d'informer et de prendre en compte les problématiques.

Site de Pixelia : bureau N1-70 au 1^{er} étage, téléphone : 04.13.31.47.96

Site d'Arenc : bureau au RDC
Téléphone : 04.13.31.98.63